



Bulletin municipal n° 54

Septembre - Octobre 2017

Le mot du Maire

Chères Martinodiennes, chers Martinodiens,

Préférez-vous que je consacre mon temps à lancer des grands travaux dans la commune (rénovation de la route de Frocourt, enfouissement du Grand courtil) ou que je me focalise sur les sujets suivants ?

- Non respect de la vitesse, des stops;
- Dégradations de matériel et des bâtiments publics (stade, aire de jeux pour enfants, bancs...);
- Non-respect des arrêtés sur le bruit (horaire de tonte et bricolage, feux de jardin, entretien des trottoirs et caniveaux, poubelle en dehors des jours de collecte);
- Emplacement de stationnement sur le domaine public où chacun se croit propriétaire;
- Animaux errants et déjections sur les trottoirs;
- Dépôts sauvages d'encombrants etc...

Il faut prendre conscience des dangers que peuvent amener ces incivilités, des dépenses au détriment d'autres projets pour la commune. Chacun doit faire plus attention à son comportement, respecter certaines règles très simples et peu contraignantes, vous êtes tous concernés... pour que la vie soit agréable pour chaque Martinodien.

Alors projets ou procédures ?

Votre Maire, Jean-Marie DURIEZ

Vie communale : École

Ce sont 88 élèves qui ont repris le chemin de l'école le 4 septembre. Un effectif en baisse par rapport à l'année dernière. Le maintien de la semaine à 4 jours et demi a été voté lors du conseil d'école du 22 juin 2017 par les enseignantes, parents d'élèves et municipalité. Nous souhaitons la bienvenue à Mesdames Valérie DART et Mathilde MERESSE (quart de décharge de Mme DESCHAMPS-BERGER le vendredi)

Effectifs par classe :

- PS/MS/GS : Mme Christine DENOYELLE avec 19 élèves
- GS/CP : Mme Valérie DART avec 22 élèves
- CE1/CE2 : Mme Anne GUILBERT avec 29 élèves
- CM1/CM2 : Mme Catherine DESCHAMPS-BERGER avec 18 élèves.



Horaires 2017/2018 :

Les TAP se déroulent toujours le mardi après-midi animés par l'UFOLEP avec un nombre d'enfants croissant.

L'accueil du matin (7h45 à 8h20), midi et du soir (16h30 à 18h30) est assuré par le personnel communal.

Cantine :

La restauration scolaire est assurée par un prestataire extérieur, LA SAGERE. Cette année, le repas pris à la cantine est à nouveau facturé à 3.15€ alors que son prix de revient, en tenant compte de toutes les charges (repas, pain, analyses, personnel, eau, électricité, amortissement du matériel) est de 7€. Tout repas commandé et non décommandé la veille avant 10h sera facturé.

Fête patronale

25 enfants de 3 à 5 ans ont retrouvé la fée Néroline, la fée des senteurs avec tous ses amis (*Mademoiselle Miam la brioche, Patapain le moulin, Codette la petite poule, Youkoulélé la noix de coco, Collodent le caramel et Nez-Fast-Food*) dans l'univers de sa cuisine. Le spectacle, le gâteau de Néroline, fut très interactif avec la distribution de cartes aux parfums de noix de coco et caramel, faisant appel aux senteurs et au goût en dégustant une grosse brioche.



Le 16 septembre, 46 enfants de 6 à 10 ans ont passé une belle journée ensoleillée au **Parc Saint Paul**. Merci aux parents et élus qui les ont accompagnés.



Et les ados ?? Comme l'an passé, ils auront le choix entre une place de cinéma ou une place de Speed Park.



Les **9 et 10 décembre**, l'association Loisirs Sports Saint Martin (L.S.SM) organise le **30ème marché de Noël**.

Un appel aux bonnes volontés est lancé pour la mise en place de cette manifestation.

L'association vous convie à une réunion de coordination le **17 novembre 2017 à 20h30 Salle du conseil. Venez nombreux !!!**

Vous possédez des photos du marché de Noël depuis son origine et aimeriez les faire partager en vue d'une exposition, rendez-vous en Mairie ou à l'agence postale auprès de Caroline.

Vie pratique



La réunion tranquillité seniors du 11 octobre a rassemblé une vingtaine de personnes. La gendarmerie de Beauvais a délivré de précieux conseils destinés à déjouer les arnaques et à se prémunir contre les esprits mal intentionnés.

La **MOAT**, mutuelle de village, était présente en mairie pour vous présenter ses offres et échanger sur ses avantages et principes.

Si vous n'avez pas pu assister à la réunion et que vous souhaitez des informations, n'hésitez pas à contacter la conseillère mutualiste au 03.44.06.03.90 ou par courriel melissa.vermeulen@moat.fr



La période hivernale est une source d'inquiétude pour les personnes les plus vulnérables. Si vous connaissez des personnes fragiles, nous vous serions reconnaissants de nous les signaler en Mairie. En cas d'urgence, contactez aussitôt le 115. Pensez également à faire l'entretien de votre chaudière, l'intoxication au monoxyde de carbone étant une cause fréquente de décès en hiver.

Qu'est-ce que le C.A.U.E ?

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une **mission d'intérêt public**, né de la [loi sur l'architecture du 3 janvier 1977](#).

Il reçoit **gratuitement** sur rendez-vous toutes les personnes souhaitant obtenir des informations en amont de tout acte de bâtir ou d'aménager. Les conseils reçus peuvent concerner la réglementation, l'implantation, le choix de matériaux, les secteurs classés, une question technique etc... Certains Martinodiens en ont déjà profité. Des permanences paysagères sont également proposés dans la semaine sur rendez-vous. Attention, les architectes et paysagistes du CAUE ne réalisent aucune maîtrise d'œuvre et aucun devis. Pour prendre rendez-vous au CAUE : caue60@wanadoo.fr ou 03.44.2.14.14

NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1758 sites dont 5 sur le nouveau territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, représentant une surface totale de plus de 1800 hectares.



Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. La CAB s'est inscrite dans ce dispositif depuis 2012 au travers du « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise », puis en 2016 pour la « Cavit  de Larris-Millet   Saint-Martin-Le-Nœud ».

Cette cavit  de 1 km de long et d'une surface de 20 hectares est une ancienne carri re qui remonte au X me si cle. La craie extraite a notamment servi   la construction de la grosse tour de l' glise Saint-Etienne et une partie de l'H tel de Ville de Beauvais.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) a  t   labor  par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie et valid  en 2011. C'est un plan de gestion r alis  en concertation avec les services de l' tat et les acteurs locaux (propri taires, agriculteurs, associations de randonn es, collectivit s...). Il comprend un  tat des lieux du site (diagnostic socio conomique et  cologique). Le DOCOB propose des orientations de gestion pour pr server et g rer durablement le site.

La cavit  abrite sept esp ces de chauves-souris menac es. On y retrouve notamment une des plus grandes colonies de Murin   oreilles  chancr es en hibernation. Le dernier comptage r alis  au mois de f vrier a permis de recenser 118 individus avec un total de 137 chauves-souris. Le site de Saint-Martin-Le-Nœud s'int gre dans un r seau de sites avec les cavit s d'Aux-Marais, d'Auneuil, d'Allonne et de Beauvais.

L'animation du DOCOB est subventionn e   100% : 63% par l'Europe et 37% par l'Etat. Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie partenaire de la CAB accompagne l'animation notamment pour le suivi des populations de chauves-souris.

L'Universit  Pierre et Marie Curie (Paris VI) et l'INERIS travaillent  galement dans la cavit  afin de mener des  tudes hydrog ologiques.

Pour en savoir plus: Renseignements au 03.44.79.38.75 et <http://www.natura2000-picardie.fr>



Le Murin   oreilles  chancr es



Vie associative



Le 31 octobre, l'Association Parents Enfants (A.P.E) a organisé le défilé d'Halloween dans les rues du village. Celui-ci a rencontré un véritable succès. Petits monstres vampires et sorcières ont pu jeter des sorts et récolter plein de bonbons. Le parcours s'est achevé au SATO, monstrueusement bien décoré pour l'occasion, afin de partager un bon moment de convivialité. **Remerciements** aux organisateurs, accompagnateurs, membres du SATO, parents, et à tous les villageois qui ont joué le jeu.



Le club **Arc en Ciel** (CAC 60) organise le **dimanche 12 novembre**, un thé dansant animé par Marc Pegard. Rendez-vous à la salle des fêtes à partir de 14h30. Entrée 10 euros.
Réservation au 03.44.02.15.95 ou 03.44.02.47.93

État-civil

Bienvenue à

Théo VENEQUE né le 22/09/2017

Léa DESVEAUX née le 24/09/2017



Félicitations à :

Fanny PRADELS et Romain GUILLOTTE 09/09/2017

Pensées pour :

Maurice OBIN décédé le 17/09/2017



Cadre de vie - Environnement



Peinture de la salle des fêtes. Merci à Renelle ROUSSEL, conseillère municipale, Thierry JOURNEUX, adjoint, Philippe SAINT, notre cantonnier (peintre les jours de pluie) et notre Maire Jean-Marie DURIEZ pour l'enduit. Il reste encore l'entrée et la mezzanine. Si vous avez une âme d'artiste et souhaitez nous aider, présentez vous en Mairie. A vos pinceaux !!



Un grand merci à Sylvie et Thierry JOURNEUX, Philippe SAINT et Christian TRICOT pour l'embellissement de notre commune ainsi qu'à Georges DEMANET pour tous les travaux qu'il réalise.

A vos agendas

Samedi 11 novembre : Commémoration de l'armistice. RDV à 11h30 à l'Église de Aux Marais. A l'issue, un vin d'honneur aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Martin.

Samedi 16 et dimanche 17 décembre : Distribution des colis de fin d'année.

Jeudi 21 décembre : Passage du Père Noël.

Vendredi 12 janvier 2018 : Présentation des Vœux du Maire.



MAIRIE : 03 44 02 18 52 - FAX 03 44 02 93 49
mairie.st-martin-le-ncud@wanadoo.fr

OUVERTURE MAIRIE :
Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 10h30
Mardi et jeudi de 17h à 18h30

OUVERTURE AGENCE POSTALE : 03 44 05 36 41
Mardi et Jeudi de 9h à 12 h - Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h30 - Samedi de 11 h à 12 h

Bulletin réalisé et reproduit par nos soins.